

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Sur convocation en date du 5 mai 2017, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 11 mai 2017 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine
Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier,

Secrétaire de séance : Madame BATHET Carole

Absents excusés : Mrs DOMANGE Franck, RIGUET Alain

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2017 a été adopté à l'unanimité

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOTE DES BUDGETS

9 budgets ont été votés, 3 budgets sont déficitaires :

- ◆ Le budget maison de santé, d'une part parce-que des places sont encore disponibles pour accueillir des professionnels de santé et d'autre part parce-que toutes les subventions n'ont pas encore été perçues
- ◆ Le budget annexe « Hôtel des Entreprises » situé sur Illiers, les locaux ne sont pas tous occupés
- ◆ Le budget lotissement qui concerne la Zone d'activité de Courville ou les terrains sont vendus moins cher que le prix de revient donc ce budget restera déficitaire

Les principaux travaux en 2017 sont :

- ◆ Le lancement de la 1^{ère} tranche pour la fibre optique
- ◆ La fin des travaux concernant la réhabilitation de la piscine de Courville sur Eure
- ◆ Le transfert éventuel du siège de la communauté de communes (en raison du caractère exigu de l'actuel)

DIVERS

- ◆ Délibération pour des modifications des statuts du SITECI, Syndicat de Transport des Elèves vers le Collège d'Illiers visant à intégrer la commune de Mottereau
- ◆ Adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)
- ◆ Vote des taxes et taux : la taxe d'habitation va augmenter de 2% pour pouvoir continuer à toucher le FPIC à hauteur de 500 000 €, car dans les critères d'attribution on doit avoir un effort fiscal au-dessus de 1 et sans cette augmentation la Communauté de Communes risque de passer en dessous du 1.
- ◆ La piscine a été ouverte le 8 avril dernier, le prestataire actuel n'est pas le prestataire définitif la réelle délégation de service public débutera le 3 juin des animations et des activités seront proposées

Corine MARCHAL demande comment va se passer l'augmentation de la taxe d'habitation puisque le nouveau gouvernement a pour projet de la supprimer

Il devrait y avoir 80% des gens qui ne paieront plus de taxe d'habitation mais 20% vont encore payer, les critères ne sont pas encore connus donc pour l'instant cela reste flou. L'Etat versera à chaque commune la même somme que ce qu'elle percevait, mais dans les années à venir il n'y aura pas d'augmentation et il y aura des conséquences pour les communes qui voudront faire des investissements et qui ne pourront pas compter sur la possibilité de faire évoluer leurs taxes.

II. AVIS DE RENOUVELLEMENT EXTENSION CARRIERES SABLIERES DU THIEULIN

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur le projet d'extension des sablières du Thieulin. La commune avait accepté de vendre, il y a deux ans, le chemin de César afin de permettre aux Sablières de déplacer ce chemin et de s'étendre. A la suite de cette vente les sablières ont acheté 66 hectares de terrain pour exploiter du sable, et ils sont dans la procédure de demande d'autorisation pour faire cette exploitation. Ils sont passés en commission de la CEDEPENAF qui a émis un avis favorable à ce projet mais en dehors de cette procédure il y a une enquête publique avec 4 permanences en mairie (du Thieulin et de St Denis

des Puits) puisque ces deux communes sont concernées. Il faut que la commune se prononce sur le projet. Il semblerait que le conseil municipal de Champrond en Gâtine a émis un avis défavorable sur ce projet, notamment sur la hauteur de sable exploitée qui leur paraît trop importante et sur le fait qu'ils ne laisseront pas suffisamment de terrain au-dessus de la nappe. Ces éléments-là sont réglementés et contrôlés c'est donc étonnant. Il semblerait également que suite à une analyse d'eau, ils auraient eu un excès de manganèse et pensent que cet excès est dû à cette extension.

Olivier PANIER demande ce qu'il est prévu pour les trous déjà fait

Le Maire indique qu'il y a eu un accord de la Préfecture, à la demande de la Sablière, pour ne pas combler les trous, les contrôles seraient trop contraignants.

Le Maire explique que le trafic ne sera pas amplifié, que les modalités d'exploitation sont les mêmes, l'usine est aux normes tout est contrôlé.

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet d'extension des carrières des Sablières du Thieulin.

III. ALLIENATION PARTIELLE CHEMIN RURAL N°7

Monsieur Le Maire explique que lors de la dernière vidange de fosse organisée par la Communauté de Communes, le camion de vidange a cassé le portail de chez M. et Mme RAPICAULT. En attendant la réparation suite à la déclaration à l'assurance, les propriétaires ont mis une chaîne au niveau de leur boîte aux lettres à 100 mètres environ de leur portail et juste après la maison de leur voisin. Cependant comme il y a une mésentente entre eux, ces derniers ont créé une polémique sur les réseaux sociaux en expliquant qu'une personne barre le chemin communal et qu'ils ne peuvent plus l'utiliser. Monsieur le maire a été voir M. et Mme RAPICAULT et suite à une discussion, le constat est qu'il serait peut-être préférable que cette partie de chemin, puisqu'elle ne dessert pas de parcelle privative, pourrait lui être vendu à l'Euro symbolique puisque c'est une voie sans issue et la commune n'aurait plus cette partie à entretenir.

Par contre s'il s'agit d'un chemin communal public il faudra qu'il y ait une enquête publique, s'il y a des frais relatifs à cette vente, il faudra que ceux-ci soient à la charge de M. et Mme RAPICAULT sans quoi cette vente ne se réalisera pas

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente du chemin rural N°7 à l'Euro symbolique à condition que cette vente ne génère aucun frais pour la commune ou que ceux-ci soient pris en charge par les acheteurs

IV. ELAGAGE BORDURE CHEMINS RURAUX

Monsieur Le Maire informe avoir reçu un courrier d'un propriétaire de bois dans le secteur du « bois salut » qui indique ne plus pouvoir se rendre aisément dans sa propriété car les arbres d'un propriétaire voisin dépasseraient sur le chemin et l'empêcheraient de circuler correctement.

Dans un premier temps il faut retrouver le propriétaire du bois, puis les bornages pour savoir où commence le chemin et après faire accepter au propriétaire le fait qu'il doit entretenir son bois si cela entrave la circulation.

Le Conseil Municipal après discussion décide dans un premier temps de s'occuper des parcelles communales et dans un deuxième temps de répertorier tous les propriétaires des bois.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Contrat de ruralité

Monsieur le Maire explique que le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale. Ils sont conclus entre l'Etat et les Communautés de Communes. Le projet de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est le développement de la fibre. Pour la thématique santé il pourra être mis en place une réservation ou prise de rendez-vous par internet auprès des professionnels des maisons de santé. Concernant la thématique « redynamisation des bourgs-centres » il pourra être envisagé l'installation de HOT-SPOT (borne Wifi) dans chaque commune permettant aux habitants d'avoir un accès à Internet via cette borne avec la même clé d'accès sur tout le territoire de la communauté de communes. Il pourrait être également envisagé la mise en place d'un système de réservation des salles des fêtes par internet, ou sur les réseaux d'eau, l'installation d'un appareil sur chaque compteur qui permettrait de faire les relevés à distance ou de localiser une fuite d'eau.

2. Elections

Monsieur Le Maire demande à chaque conseiller présent de s'inscrire pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017.

Tour de table :

Luc CHRETIEN informe qu'il a reçu un courrier de l'association 30 millions d'amis autorisant la stérilisation des chats errants sur la commune, il demande à Monsieur le Maire s'il peut faire une communication dans la presse à ce sujet.

Elisabeth HALLOUIN demande si on maintient le repas le 13 juillet.

Après discussion il est décidé de maintenir le repas celui-ci sera organisé par la commune, le tarif ne changera pas et le repas sera suivi d'un bal. La buvette sera tenue par le comité des fêtes thieulinois.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux. L'enfouissement est terminé à la Chapelle, la reprise des voiries de traversés des routes est bien avancé, il reste la pose des candélabres. Les travaux sont en cours à Villemaigre, un habitant de Champrond émet des revendications, Monsieur le Maire va le rencontrer.

Nadine Martin demande des précisions sur des propos qui circulent soit entre les parents d'élèves, soit entre les personnels du SIVOP, soit sur les réseaux sociaux au sujet de la composition d'un repas distribué. Monsieur le Maire prend la parole en tant que président du SIVOP pour apporter des précisions sur ce point.

Il rappelle avec force le fonctionnement du syndicat.

La composition des menus est établie par Christine Blin et qu'ils sont établis en **stricte** conformité avec la réglementation et les prescriptions du ministère tant en qualité qu'en quantité. Le service de distribution en restauration scolaire quant à lui n'étant pas toujours réalisé avec la même rigueur.

Un long temps de débat et d'échanges se poursuit sur ce sujet et les informations qui circulent.

Monsieur le Maire reprend de nouveau la parole pour rappeler quelques éléments de base sur les propos qui circulent. En aucun cas, un élu ne doit rapporter des propos sans s'être assuré de leur véracité auprès du président. L'ensemble du personnel (notamment en restauration) doit être très rigoureux sur son travail et sur les paroles qu'il véhicule auprès des parents. Il est rappelé que le personnel est tenu au devoir de réserve. Monsieur le Maire conclut sur le sujet en rappelant que Christine Blin en aucun cas n'est en cause dans ce quiproquo et tient à la remercier pour la rigueur et la qualité de son travail en tant que secrétaire du syndicat scolaire.

Le Maire

M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,

Mme BARTHET Carole,

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Eric

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

M. CHRETIEN Luc

M. PANIER Olivier

Mme MARTIN Nadine